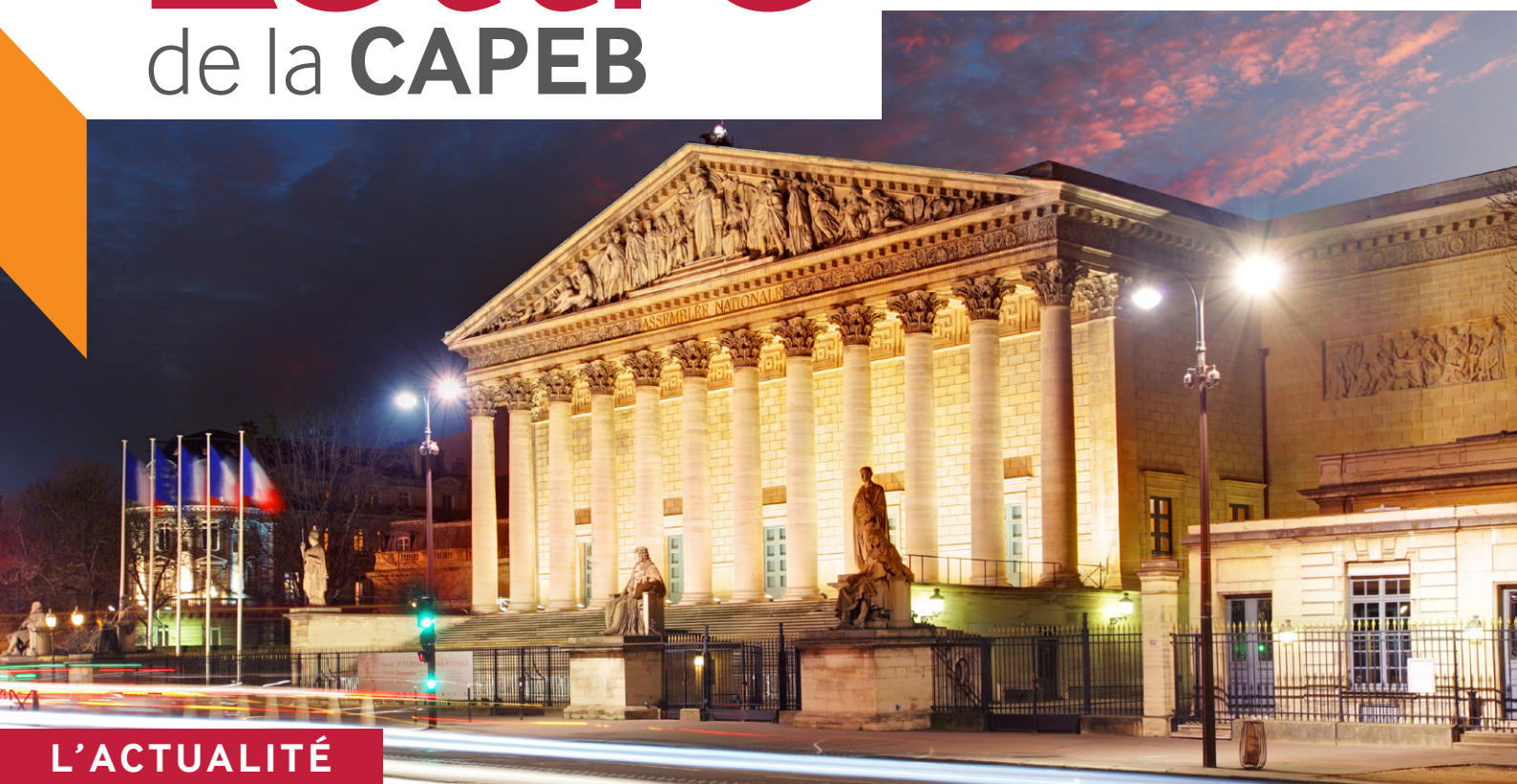




L'ACTUALITÉ

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE : LE PROJET DE LOI ARRIVE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Après une pause de plusieurs mois, le projet de loi de simplification de la vie économique arrive enfin devant les députés. Mais que faut-il en attendre réellement ?

Rappelons-nous l'automne 2023 qui nous avait fortement mobilisés. Tout le Réseau de la CAPEB avait travaillé et apporté la contribution de l'artisanat du Bâtiment pour mettre un terme à toutes les complications administratives inutiles, Cerfa superflus, et autres dispositions redondantes, etc. La CAPEB avait rappelé que les entreprises artisanales du bâtiment, où le dirigeant est à la fois au four et au moulin, sont contraintes de consacrer beaucoup trop de temps à la gestion de questions administratives au lieu de se consacrer à leurs chantiers. L'enquête ArtiSanté du moment avait mis en évidence que ces lourdeurs administratives représentaient 25 % de la charge de travail pour 53 % des artisans travaillant seul et 50 % pour 15 % d'entre eux, 25 % de la charge de travail pour 43 % des TPE employant moins de 5 salariés et 50 % pour 33 % d'entre elles et aussi 50 % du temps pour 46 % des entreprises comptant de 6 à 10 salariés et même 75 % pour 26 % d'entre elles !

Dans le cadre de « Rencontres de la

simplification », des concertations publiques avaient été lancées en novembre 2023 dans tout le territoire en vue de compléter les propositions que les organisations professionnelles avaient déjà faites, la CAPEB en tête. Ce sont 39

60 Mds

**C'EST LE COÛT ANNUEL DE LA
CHARGE ADMINISTRATIVE
ESTIMÉE PAR LE SÉNATEUR
RIETMAN, RAPPORTEUR
DU PROJET DE LOI
SIMPLIFICATION**

propositions de simplifications que nous avons alors présentées au ministre de l'Économie de l'époque, Bruno Le Maire. Nous avons plaidé un

desserrement des contraintes administratives pour les artisans du bâtiment avec 5 priorités : la mise en place d'une coordination automatique entre le CFE et les caisses sociales pour éviter une rupture de droits des conjoints, la pérennisation du seuil de dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 € HT, l'adoption d'un référentiel unique pour les contrôles RGE, MaPrimeRénov' (MPR) et CEE avec un recentrage de ces contrôles sur la seule vérification de la qualité des travaux de performance énergétique. Nous plaitions également pour la création d'un Certificat de conformité en rénovation énergétique post travaux, permettant aux clients d'entreprises non-RGE de bénéficier de MPR et/ou des CEE, ainsi que pour la création d'un dossier simplifié et harmonisé de demande de qualification RGE et d'un modèle type de devis simplifié à utiliser pour tous les travaux aidés (RGE, CEE, MPR). En février 2024, le député Louis Margueritte et quelques autres députés et sénateurs qui avaient

mené les concertations territoriales ont rendu un rapport listant 14 mesures pour simplifier la vie des entreprises. C'est sur cette base que le projet de loi a été construit puis voté par les Sénateurs en octobre 2024. Le texte revenait ce lundi en commission à l'Assemblée nationale.

La CAPEB est intervenue pour qu'un amendement soit déposé dans le but de favoriser la constitution de GME, pour soutenir l'allotissement et pour supprimer des dispositions qui ne convenaient pas aux artisans. Mais nos amendements GME et celui du Gouvernement ont été écartés par les services de l'Assemblée nationale au motif qu'ils ne relevaient pas de la simplification. Nous avons par ailleurs porté avec l'U2P des amendements sur la facturation électronique qui, là encore, n'ont pas été adoptés car ils avaient une incidence budgétaire (l'objectif

était de rendre la facturation électronique gratuite). Pour autant, le sujet a été traité et la date d'entrée en vigueur des nouvelles règles a été repoussée à septembre 2028 au lieu de 2027. Les TPE/PME bénéficieraient ainsi d'une année supplémentaire mais, en réalité, c'est une avancée en trompe l'œil car elles devront malgré tout pouvoir recevoir des factures de manière électronique. Au total, 1 300 amendements ont été déposés. Certains reviennent sur des mesures emblématiques telles la ZAN et les ZFE que les députés ont supprimées en commission, tout comme les CESER et le « test TPE/PME ».

Deux décisions que l'U2P conteste fermement. Dans un communiqué de presse, elle a rappelé que le test TPE/PME doit permettre de mettre fin à des législations et réglementations inadéquates aux TPE et PME, en mesurant l'impact d'une

mesure avant son entrée en vigueur. Ce test est un rempart contre la complexité administrative et l'inflation de normes, et c'est, à ce titre, la mesure de simplification la plus attendue par les TPE et les PME de France. Les députés de la commission spéciale en charge de l'examen du projet de loi ont voté majoritairement pour la suppression de cette disposition au motif que la création de ce test PME supposait l'installation d'un Haut Conseil, que les députés ont vu comme une nouvelle instance consultative redondante alors que leur objectif est, à l'inverse, de faire du ménage en supprimant un grand nombre de comités divers et variés. La ministre Véronique Louwagie a déclaré vouloir travailler avec les députés pour réintégrer le test PME dans le projet de loi. Réponse lors de la séance publique la semaine prochaine, à partir du 7 avril.

LOBBYING

LA PROPOSITION DE LOI VISANT À LUTTER CONTRE LES FRAUDES EN SÉANCE CETTE SEMAINE

Depuis une dizaine d'années, les sociétés commerciales intermédiaires pullulent sur le marché aidé de la rénovation énergétique et s'en font des choux gras : près de 400 millions d'euros détournés du dispositif MaPrimeRénov' en 2023 et 480 millions d'euros de CEE également détournés, selon Tracfin le service de renseignement de l'État.

De toute évidence, ces détournements massifs grèvent une politique publique en faveur de la transition énergétique pourtant essentielle. C'est pourquoi la CAPEB s'est mobilisée fortement pour faire entendre raison aux sénateurs et les convaincre de limiter les possibilités d'entrisme de ces sociétés qui mènent une stratégie commerciale extrêmement agressive vis-à-vis des clients, profitent de leur méconnaissance des dispositifs, leur promettent des gains financiers alléchants et, au final, les conduisent tout droit dans le mur : endettement, travaux pas ou mal réalisés, sans recours. Or, ces sociétés commerciales ont accès au marché uniquement parce que l'État leur permet de

sous-traiter ces travaux à des entreprises RGE. D'où le combat de la CAPEB pour fermer cette porte. Ainsi, dans la perspective de l'examen en séance publique de la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes publiques, la CAPEB a transmis 28 amendements aux Sénateurs. Mais ce sont les amendements déposés par le Gouvernement qui ont été adoptés. Ils prévoient l'obligation d'une qualification, qui sera définie par décret, pour les entreprises qui facturent et sous-traitent dans le cadre de la rénovation énergétique aidée (donc les entreprises commerciales) et une limitation de la sous-traitance à 2 rangs pour les logements individuels dans le cadre de travaux de rénovation

énergétique aidés et de MaPrimeAdapt, et à 3 rangs dès lors qu'il y a plusieurs logements au sein d'un même bâtiment (disposition en faveur des bailleurs sociaux et de projets de rénovation de grande ampleur). Les dispositions relatives aux rangs de sous-traitance s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 et celle concernant la qualification des entreprises qui facturent dans le cadre d'une sous-traitance à partir du 1^{er} janvier 2028. Bref, une issue qui n'est pas celle que nous espérons et pour laquelle nous nous sommes fortement mobilisés. La décision finale reviendra à la CMP qui devra se réunir puisque députés et sénateurs ont adopté des versions différentes de ce texte.



MÉTIERS

→ JEAN-MICHEL MARTIN RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DU BOIS

Ce vendredi 4 avril, le Président des Métiers du Bois réunissait ses conseillers professionnels pour un point d'actualités de la filière et un tour de table sur la situation économique dans les départements et sur les projets suivis par les uns et les autres. La réunion devait essentiellement être mise à profit pour travailler à la préparation des *Rencontres des Métiers du Bâtiment*, tant pour réfléchir aux thèmes transversaux qui seront proposés les



mercredi et jeudi en matinée, que pour finaliser le programme des ateliers des Métiers du Bois. Ils devaient également travailler à l'élaboration de leur rapport d'activité. Un point formation, et plus particulièrement sur les référentiels en révision, était prévu, ainsi qu'un état des lieux des mandats et des projets en cours et à venir dans le cadre du Codifab. L'étude de l'OPPBT et de l'IRIS-ST sur les conditions de travail des charpentiers était aussi au programme.

GOUVERNEMENT

→ UN COUP DE POUCE POUR L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Depuis le 21 mars est entré en vigueur un décret qui vise à favoriser l'accession à la propriété. En l'occurrence, il autorise le cumul du prêt à taux zéro (PTZ) pour l'accession à la propriété avec une aide à la pierre de l'Anah (MaPrimeRénov') et il augmente de 80 à 90 % le plafond des aides cumulées (publiques ou privées hors aides fiscales), ce qui permet aux collectivités locales qui le souhaitent de soutenir davantage les rénovations énergétiques sur leur territoire.

MÉTIERS

→ BRUNO HATTON RÉUNIT LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE ET DU VITRAGE

Bruno Hatton réunissait ce 4 avril les conseillers professionnels des Métiers de la Métallerie et du Vitrage.

À cette occasion, un point détaillé a été fait sur les missions des membres de l'équipe. Puis il devait être question de l'étude métiers « Serrurier Métallier » pilotée par l'OPPBTP en collaboration avec l'IRIS-ST et la CAPEB, dans le but d'améliorer les conditions de travail de ces professionnels.

Le contenu du questionnaire servant de base à cette étude devait être examiné par le Président et les conseillers, sachant que la phase d'observation sur chantier a déjà permis d'identifier des pistes d'amélioration. Ce sont d'ailleurs ces observations

qui ont conduit à l'élaboration des guides de choix que les Métiers de la Métallerie et du Vitrage ont commencé à réaliser sur les protections anti-bruit, les EPI et vêtements de travail, ainsi que sur les aspirateurs pour le nettoyage des ateliers et des chantiers de serrurerie métallerie.

La réunion devait aussi être l'occasion d'évoquer les travaux du Centre technique industriel de la construction métallique, notamment sur les ombrières photovoltaïques. Bruno Hatton et les conseillers professionnels avaient prévu de



continuer la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB, qu'il s'agisse des exposants liés à la profession comme du programme et des ateliers qui seront proposés aux délégués. Au registre des questions techniques, figurait la norme relative aux garde-corps et le devoir de conseil des constructeurs pour ces ouvrages. Les actualités techniques concernant l'A2P Serrures, les blocs portes, les fenêtres et fermetures du bâtiment ainsi que les différents comités de l'association MCM étaient également à l'ordre du jour.

→ PHOTOVOLTAÏQUE : PAS DE RÉTROACTIVITÉ POUR LES NOUVELLES DISPOSITIONS

Pour mémoire, en février dernier, le Gouvernement avait annoncé un projet d'arrêté visant à réduire le soutien de l'État aux installations photovoltaïques de petites puissances (< 9 kWc), prévoyant une diminution de la prime à l'autoconsommation ainsi qu'une baisse importante du tarif d'achat de la vente du surplus.

La CAPEB avait vivement réagi compte tenu des conséquences de cette décision sur les projets des particuliers et, par conséquent, sur les marchés des entreprises artisanales du bâtiment qui installent ces équipements. Nous nous étions associés aux autres acteurs de la filière pour alerter le Premier ministre puis à Coedis dans un communiqué de presse dédié. Nous

avons particulièrement dénoncé la brutalité du changement de règles, les nouvelles dispositions devant intervenir de manière rétroactive au 1^{er} février. Le Gouvernement a annoncé que ces mesures entreraient finalement en vigueur le 27 mars, sans attendre donc que le taux de TVA sur les installations photovoltaïques de petites puissances soit abaissé à 5,5 % en octobre



prochain. Le Gouvernement maintient ses objectifs de réduction de ses aides, notamment aux particuliers qui verront leurs primes divisées par trois. Tout ceci ne permet pas d'envisager les prochains mois sous de bons auspices pour les installateurs d'équipements de petites puissances, le risque étant grand de voir les clients attendre le mois d'octobre.

ÉCONOMIE

→ VALOBAT AUGMENTE SES TARIFS AVANT LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION SUR LA REP PMCB

Alors que la ministre de l'Écologie apporte satisfaction aux acteurs de la filière REP en ouvrant des concertations dans le but de voir comment le dispositif peut mieux fonctionner, l'un des 4 éco-organismes de la REP PMCB, Valobat, décide d'augmenter très fortement le montant des écocontributions !

Ainsi, à partir du 1^{er} juillet prochain, les éco-contributions sur les fenêtres, portes-fenêtres et fenêtres de toit augmenteront de 58 %, celles des escaliers de 52 %, et celles des isolants, essentiels à la performance énergétique, verront des hausses de 30 % à 74 %. Les éco contributions sur les revêtements de sol, comme le lino et le PVC, connaîtront des hausses respectives de 73 % et 82 %.

Ces augmentations suscitent de vives inquiétudes parmi les artisans. Elles sont en décalage total avec les services attendus dans le cadre de cette REP PMCB et potentiellement préjudiciables à la transition énergétique et à la compétitivité des petites entreprises. La CAPEB dénonce cette initiative. Outre le fait que cette décision unilatérale est totalement inopportune dans ce contexte et fait fi des concertations à venir, ces hausses pénalisent directement les petites entreprises du bâtiment déjà confrontées à un dispositif qui est loin de fonctionner correctement. Le dispositif actuel reste, en effet,



inadapté aux réalités des artisans, notamment en matière de collecte et de traitement des déchets. La CAPEB appelle à une suspension immédiate de ces nouveaux barèmes et à une réforme en profondeur pour rendre le système véritablement opérationnel et adapté aux besoins des entreprises artisanales. L'objectif doit être de faciliter la collecte et la gestion des déchets en vue d'améliorer le recyclage, tout en évitant d'imposer des charges excessives aux petites entreprises du bâtiment qui s'acquittent déjà d'une éco-contribution. La concertation que le ministère a souhaité engager suite au moratoire décidé fin mars a commencé ce 4 avril. Le chef de file de la CAPEB sur ce sujet, Jean-Michel Martin, y participait.

LOBBYING

→ BONNE NOUVELLE : EBC EST RECONNU PARTENAIRE SOCIAL SECTORIEL EUROPÉEN



C'est une reconnaissance officielle par la Commission européenne de notre association européenne EBC en tant

que partenaire social sectoriel européen. Cette reconnaissance est une grande victoire ! Elle fait suite à l'étude de représentativité d'Eurofound publiée en décembre 2024 qui soulignait le rôle unique d'EBC dans la représentation des TPE du secteur de la construction.

En tant que partenaire social reconnu, EBC sera désormais consulté officiellement sur les propositions législatives dans le domaine de la politique sociale, amplifiant considérablement la voix des TPE du bâtiment dans l'élaboration du marché du travail, de l'emploi et des politiques sociales au niveau européen.

Le nouveau statut d'EBC confirme sa position d'organisation la plus représentative des petites entreprises du secteur de la construction, avec 300 000 entreprises affiliées à ses organisations membres, soit 56,8 % de toutes les entreprises de moins de 10 salariés représentées.

C'est enfin une réelle ouverture pour renforcer la voix des petites entreprises du secteur à Bruxelles.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE



Ce mardi 1^{er} avril, le Premier ministre intervenait devant le CESE pour présenter la feuille de route du Gouvernement et faire un point sur l'actualité internationale. Il a répondu à cette occasion aux questions de différents groupes du CESE. Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales a préparé cette séance. Il a par ailleurs évoqué la suppression des CESER votée en commission par les députés. L'U2P a fait savoir qu'elle mobilisait l'ensemble de son Réseau pour combattre cette décision et défendre le maintien de ces instances régionales. Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre de la commission Travail et Emploi sur la santé au travail se sont poursuivis cette semaine.

PARITARISME

Ce 2 avril, le Président de la CAPEB a pu faire un tour d'horizon des enjeux de négociation dans le bâtiment avec les représentants de la CFTC ainsi qu'avec ceux de la CGT. Un tour d'horizon qu'il a prévu de faire avec l'ensemble des organisations de salariés.

U2P

Le Conseil Exécutif de l'U2P s'est réuni jeudi pour arrêter les comptes 2024, faire le point sur le retrait de l'U2P de la délégation paritaire permanente de concertation sur la retraite et évoquer la proposition de loi visant à réformer le financement de la protection sociale. Il a aussi été question de la formation des élus et de son financement, des élections aux Chambres de Métiers qui se dérouleront en novembre 2016 et de la participation de l'U2P aux WorldSkills de Marseille. Le soir même, le Président de l'UNAPL Christophe Sans, s'est vu remettre les insignes de chevalier dans l'Ordre du Mérite par le Président de l'U2P Michel Picon et en présence de tous les responsables de l'U2P.

PRESSE



La CAPEB est mobilisée sur la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques. Jean-Christophe Repon a répondu aux questions de BFMTV sur ce sujet. Le reportage a été diffusé le 2 avril.

[À retrouver ici.](#)

BUREAU CONFÉDÉRAL

Un court Bureau confédéral s'est tenu ce jeudi pour évoquer deux points : la suite de la stratégie sur les questions sociales et engager une discussion sur le Manifeste sur la rénovation énergétique piloté par la FIEC.

RÉSEAU

Le Président confédéral terminait sa semaine en Haute-Savoie pour participer à l'assemblée générale de la CAPEB départementale.

MÉTIERS

→ YANN DANION ET LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DU PLÂTRE & ISOLATION FONT UN POINT

Ce vendredi 4 avril, Yann Danion accueillait les conseillers professionnels des Métiers du Plâtre & Isolation pour un point d'étape de leurs travaux.

Ils avaient prévu d'évoquer les dernières évolutions en matière de formation, en s'attachant plus particulièrement aux actualités de l'APMP d'une part et au nouveau module FEEBAT d'autre part. Président et conseillers devaient ensuite faire un point sur les partenariats Béranger Développement intéressant leurs activités puis accueillir les partenaires qui ont choisi d'être présents lors des *Rencontres des Métiers du Bâtiment*.

À ce sujet, Yann Danion et les conseillers professionnels avaient décidé de continuer à préparer les ateliers qui seront proposés aux délégués à Clermont-Ferrand du 24 au 26 juin prochains. Enfin, ils devaient échanger sur le webinaire qui a été organisé sur l'isolation et faire part de leurs retours à ce sujet. La mise en place d'une communauté de pratiques devait conclure cette journée.



→ LA FILIÈRE ÉLECTRIQUE MOBILISÉE POUR LE WIFI CÂBLÉ



à tout un chacun de profiter d'une connexion internet maximale et d'un abonnement fibre pour tous les usages d'un foyer. Une solution qui est « facile à installer, adaptable et universelle » comme le soulignent les acteurs de la filière dans un communiqué de presse auquel la CAPEB s'est associée. Une solution qui apportera toute satisfaction aux 45 % de Français qui ne bénéficient pas d'une bonne connexion. Grâce à la diffusion d'un signal Wifi

Constatant que les besoins de connexion à Internet vont grandissant et que l'accès n'est pas garanti pour tous, les acteurs de la filière ont décidé de lancer le « Wifi câblé », une solution qui permet

par des prises murales Ethernet desservies par un réseau câblé, le débit pourra désormais être maximal. 10 à 20 % des foyers déjà câblés peuvent d'ores et déjà faire installer cette solution. Ceux qui ne sont pas encore câblés pourront faire appel à un électricien qui fera le nécessaire rapidement.

Un atout de taille : Il s'agit d'une solution pérenne qui s'adapte à l'agencement d'un logement et à ses évolutions, au gré des envies ou des besoins de l'occupant.

L'installation est technologiquement universelle : elle est indépendante de l'opérateur et de la box et compatible avec tous les équipements connectés. En cas de changement de box, pas besoin de reconfigurer les équipements connectés. L'utilisateur garde la liberté de choisir son fournisseur d'accès internet ou sa box, sans contrainte.

Un site dédié a été ouvert pour tout savoir sur cette nouvelle solution innovante : www.promotelec.com/wifi-cable/.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

